



Du résultat social au résultat consolidé

Novembre 2011

▣ Préambule

Les comptes consolidés ont pour but de présenter le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'ensemble constitué par une société consolidante et les entreprises qui lui sont liées comme si elles ne formaient qu'une seule entité.

Ainsi, lors de la consolidation des comptes des sociétés d'un groupe, il convient de réaliser un certain nombre de retraitements afin que la comptabilité du groupe reflète correctement le résultat de l'ensemble consolidé.

Voici, ci-après, 5 principaux retraitements qui expliquent la différence entre résultat consolidé et cumul des résultats sociaux.

■ Les contrats de location financement

Chez le locataire, les contrats de location financement vont être comptabilisés :

- au bilan, sous forme d'une immobilisation corporelle et d'un emprunt correspondant,
- au compte de résultat, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

Le retraitement des contrats de location financement constatés en social conduit, en consolidation, à :

- faire apparaître les biens financés par le contrat de location financement à l'actif : constructions, terrains, matériels ou même des biens incorporels,
- constater un emprunt au passif à hauteur du coût du bien financé,
- substituer au loyer du crédit-bail le remboursement de l'emprunt et la constatation de frais financiers,
- procéder à l'amortissement des actifs amortissables financés par le contrat.

Exemple :

Soit une société mère M générant un résultat individuel de 100 K€ en N.

Soit une filiale F1, détenue à 100% par M, générant un résultat individuel de 50 K€ en N. Cette société a contracté, au 01/01/N, un contrat de location financement sur un véhicule d'une valeur d'origine de 20 K€. Le contrat comporte 12 échéances trimestrielles de 2 K€ chacune.

Soit une filiale F2, détenue à 100% par M, générant un résultat individuel de 30 K€ en N.

L'emprunt finançant le véhicule serait ainsi le suivant :

Taux : 12%

Emprunt	Capital	Remboursement	Intérêts	Échéance
Échéance 1	20	1	1	2
Échéance 2	19	1	1	2
Échéance 3	17	1	1	2
Échéance 4	16	2	0	2
Échéance 5	14	2	0	2
Échéance 6	12	2	0	2
Échéance 7	11	2	0	2
Échéance 8	9	2	0	2
Échéance 9	7	2	0	2
Échéance 10	6	2	0	2
Échéance 11	4	2	0	2
Échéance 12	2	2	0	2
Total		20	4	24

Durée : 3 ans

Plan	VNC	Dotation
Année N	20	7
Année N+1	13	7
Année N+2	7	7
Total		20

Soit le résultat consolidé suivant :

En K€	SOCIETE M	FILIALE 1	FILIALE 2	TOTAL
Taux de détention	100%	100%	100%	
Résultat social N	100	50	30	180
Contrat de location financement				
. Neutralisation des redevances de l'année N		8		8
. Constatation des intérêts liés à l'emprunt		2		2
. Dotation aux amortissement du bien activé		7		7
Total des retraitements de consolidation	-	1	-	1
Résultat consolidé	100	49	30	179

■ **Les engagements de retraite**

En consolidation, les coûts des prestations de retraite au bénéfice du personnel actif et retraité, mis à la charge de l'entreprise, doivent sans possibilité d'option être provisionnés et pris en compte dans le résultat.

Ainsi, en consolidation, il convient de provisionner les engagements calculés à partir des droits nés au profit des salariés ou des retraités à la date d'arrêté et actualisés eu égard aux échéances lointaines de versement (ils sont soit provisionnés dans les comptes sociaux, soit plus généralement font l'objet d'une simple mention chiffrée dans l'annexe des comptes).

Exemple :

Dans notre exemple, le groupe M a pris la décision de constater les provisions pour engagements de retraite dans les comptes consolidés. La filiale F2 est la seule société qui n'a pas constaté cette provision dans ses comptes individuels. Cette provision est estimée à 8 K€ à la fin de l'exercice précédent et à 12 K€ à la fin de l'exercice N.

Ainsi, l'impact sur le résultat consolidé est le suivant :

En K€	SOCIETE M	FILIALE 1	FILIALE 2	TOTAL
Taux de détention	100%	100%	100%	
Résultat social N	100	50	30	180
Contrat de location financement				
. Neutralisation des redevances de l'année N		8		8
. Constatation des intérêts liés à l'emprunt		2	-	2
. Dotation aux amortissement du bien activé		7	-	7
Engagements de retraite				
. Dotation aux provisions			4	4
Total des retraitements de consolidation	-	1	4	5
Résultat consolidé	100	49	26	175

■ **Les provisions internes**

La consolidation impose l'élimination des résultats internes à l'ensemble consolidé.

Sont ainsi éliminées, en totalité, les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation des titres de participation constituées par l'entreprise détentrice des titres ainsi que les dotations pour dépréciation des créances en comptes courants constituées en raison des pertes subies par les entreprises contrôlées.

Exemple :

Dans notre exemple, la filiale F2 présentait l'exercice précédent des capitaux propres négatifs de -5 K€. Les titres de participation F2 représentant une valeur brute de 10 K€ à l'actif de M, la société mère M avait ainsi constaté, au cours de l'exercice précédent, une provision pour dépréciation des titres de participation F2 à hauteur de 100%.

Suite au résultat positif de 30 K€ en N, F2 voit ses capitaux propres se rétablir et s'élever à 25 K€ en N.

La société mère M réalise ainsi une reprise de provision de 10 K€ au cours de l'exercice N.

Dans les comptes consolidés, l'impact du retraitement des provisions internes sur le compte de résultat consolidé est le suivant :

En K€	SOCIETE M	FILIALE 1	FILIALE 2	TOTAL
Taux de détention	100%	100%	100%	
Résultat social N	100	50	30	180
Contrat de location financement				
. Neutralisation des redevances de l'année N		8		8
. Constatation des intérêts liés à l'emprunt	-	2	-	2
. Dotation aux amortissement du bien activé	-	7	-	7
Engagements de retraite				
. Dotation aux provisions retraite			- 4	- 4
Provisions internes				
. Reprise de provision sur titres de participat°	- 10			- 10
Total des retraitements de consolidation	- 10	- 1	- 4	- 15
Résultat consolidé	90	49	26	165

■ Les dividendes

Les dividendes versés à des sociétés du groupe sont des résultats internes qu'il convient d'éliminer.

En effet, les dividendes distribués à l'intérieur d'un groupe correspondent à des résultats déjà constatés dans les comptes consolidés au cours d'exercices antérieurs. Ils sont donc affectés en réserves.

Exemple :

Le groupe M est intégré fiscalement, la société M étant la société redevable de l'impôt pour le groupe.

En N-1, la filiale F1 a réalisé un résultat bénéficiaire de 35 K€. L'assemblée générale d'approbation des comptes réunie au cours de l'exercice N a décidé d'affecter ce résultat à hauteur de 15 K€ en réserves et 20 K€ en distribution de dividendes.

La société mère M a ainsi constaté un produit financier de 20 K€ dans son résultat N.

Le retraitement de ce résultat interne conduit au résultat consolidé suivant :

En K€	SOCIETE M	FILIALE 1	FILIALE 2	TOTAL
Taux de détention	100%	100%	100%	
Résultat social N	100	50	30	180
Contrat de location financement				
. Neutralisation des redevances de l'année N		8		8
. Constatation des intérêts liés à l'emprunt	-	2	-	2
. Dotation aux amortissement du bien activé	-	7	-	7
Engagements de retraite				
. Dotation aux provisions retraite			- 4	4
Provisions internes				
. Reprise de provision sur titres de participat°	- 10			10
Dividendes				
. Neutralisation des produits de participation	- 20			20
Total des retraitements de consolidation	- 30	- 1	- 4	- 35
Résultat consolidé	70	49	26	145

■ **L'impôt différé**

Les opérations réalisées par l'entreprise peuvent avoir des conséquences fiscales positives ou négatives autres que celles prises en considération pour le calcul de l'impôt exigible. Il en résulte des actifs ou passifs d'impôt qui sont qualifiés de différés.

Sont enregistrés au bilan et au compte de résultat consolidés les impositions différées résultant :

- du décalage temporaire entre la constatation comptable d'un produit et d'une charge et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur,
- des aménagements et éliminations issus des retraitements de consolidation,
- des déficits fiscaux reportables des entreprises comprises dans la consolidation, dans la mesure où leur importation sur les bénéfices fiscaux est reportable.

Exemple :

Dans notre exemple, le groupe M ne bénéficie pas du taux réduit des PME.

Les retraitements constatés antérieurement conduisent aux impôts différés suivants :

En K€	Retraitement	ID
Contrat de location financement		
. Neutralisation des redevances de l'année N	8	- 3
. Constatation des intérêts liés à l'emprunt	- 2	1
. Dotation aux amortissement du bien activé	- 7	2
Engagements de retraite		-
. Dotation aux provisions retraite	- 4	1
Provisions internes		-
. Reprise de provision sur titres de participat°		-
Dividendes		-
. Neutralisation des produits de dividendes		-
Total des impôts différés en compte de résultat		2

NB :

*Les dépréciations de titres de participation sont considérées comme des plus-values ou moins-values long terme non soumises à l'IS.
Les dividendes versés à l'intérieur d'un groupe intégré fiscalement ne sont pas taxés à l'IS.*

Soit l'impact suivant sur le résultat consolidé :

En K€	SOCIETE M	FILIALE 1	FILIALE 2	TOTAL
Taux de détention	100%	100%	100%	
Résultat social N	100	50	30	180
Contrat de location financement				
. Neutralisation des redevances de l'année N		8		8
. Constatation des intérêts liés à l'emprunt	-	2	-	2
. Dotation aux amortissement du bien activé	-	7	-	7
Engagements de retraite				
. Dotation aux provisions retraite			- 4	- 4
Provisions internes				
. Reprise de provision sur titres de participat°	- 10			- 10
Dividendes				
. Neutralisation des produits de participation	- 20			- 20
Impôts différés		0	1	2
Total des retraitements de consolidation	- 30	- 1	- 3	- 33
Résultat consolidé	70	49	27	147

■ Les autres retraitements

D'autres retraitements de consolidation peuvent expliquer la différence constatée entre le résultat consolidé et le cumul des résultats individuels.

Il s'agit entre autres :

- de l'amortissement des fonds de commerce,
- de l'amortissement des écarts d'acquisition,
- de l'élimination des profits internes sur cessions d'actifs immobilisés,
- d'écarts de conversion des filiales étrangères,
- de retraitement des frais d'acquisition de titres,
- de la suppression des profits intra-groupe (par exemple sur des stocks vendus intra-groupe)
- du résultat de l'harmonisation des méthodes (d'amortissement, de provision, ...)
- etc...

Ce qui est important à retenir, c'est que la production d'états consolidés répond parfois à une exigence légale. Mais lorsque cette obligation n'existe pas, il est souvent très intéressant de produire de façon volontaire des comptes consolidés afin :

- d'avoir une vue économique réelle de la situation financière et économique du groupe
- de connaître avec précision le niveau d'endettement et d'investissement du groupe
- de mieux communiquer avec les tiers, en particulier banquiers : la mise en place de Bâle 3 va contraindre divers banquiers à mieux appréhender la qualité du risque associé à leurs prêts, et à en répercuter le coût sur les taux d'intérêt proposés. L'existence de tels comptes consolidés donne une qualité d'information et une transparence sur le groupe qui bénéficie aux entités.